

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT REPRESENTE : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

26 – 20 Mars 2026

**26. Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission
Locale d'Information (CLI)**

Rapporteur : Monsieur Frédéric MARCHAL

Note de synthèse

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que par arrêté préfectoral interdépartemental du 12 mars 2020, portant approbation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Golfech (CNPE), l'Etat a redéfini le nombre de communes intégrées dans le nouveau périmètre de protection.

Monsieur le Président du Conseil Départemental du lieu d'implantation de l'installation nucléaire de base a dû arrêter la nouvelle composition de la Commission locale d'Information (CLI) placée auprès de la centrale.

Moissac doit, dès lors, désigner un conseiller municipal pour représenter la commune.

Projet de délibération

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental du 12 mars 2020, portant approbation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Golfech (CNPE) redéfinissant le nombre de communes intégrées dans le nouveau périmètre de protection,

Vu l'arrêté départemental n°2020-991 portant recomposition de la commission locale d'information auprès du centre nucléaire de production d'électricité de Golfech du 9 juillet 2020,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Il convient de désigner un conseiller municipal pour représenter la commune de Moissac auprès de la Commission Locale d'Information (CLI),

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
DECIDE**

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la commune de Moissac auprès de la Commission Locale d'Information (CLI),

A l'Unanimité

ARTICLE 2 : après appel à candidatures, il est procédé au vote d'un délégué titulaire.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Se portent candidats : M. Frédéric MARCHAL et M. FRAUNIE Francis

Ont obtenu :

M. MARCHAL Frédéric 27 VOIX

M. FRAUNIE Francis 3 VOIX

3 Abstentions de vote

M. Frédéric MARCHAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Représentant au de la commune de Moissac auprès de la Commission Locale d'Information (CLI).

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026


Le Maire,
Romain LOPEZ
Le secrétaire de séance,

Titouan LEHOUCQ